

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE
VILLAGE SAINT-PIERRE
COMTÉ DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue le 8 septembre 2022 à 18 heures, au 485, Village Saint-Pierre nord, à Village St-Pierre, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire M. Roland Charest

Mme Manon Loyer
Mme Jade Charest
M. Stéphane Arbour
Mme Lyne Rivest
M. Denis Parent
M. Benoit Duval

Absent:

Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Mot de bienvenue
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Offre de service / Étude géotechnique pour la réfection du chemin Village St-Pierre nord
- 5- Période de question
- 6- Levée de l'assemblée

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures.

2- MOT DE BIENVENUE

M. Roland Charest maire souhaite la bienvenue à tous.

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R.2022-09-092

Sur proposition Mme Jade Charest appuyé par M. Benoit Duval il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4- OFFRE DE SERVICE / ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN VILLAGE ST-PIERRE NORD

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Village Saint-Pierre souhaite approfondir sa connaissance de l'infrastructure routière dans le but de prévoir les interventions futures sur le chemin Village St-Pierre nord;

CONSIDÉRANT que quatre firmes d'ingénieurs ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT que seulement deux firmes ont déposées une soumission.

DEC Enviro	35 152.23\$
Solmatech	43 547.93\$

EN CONSÉQUENCE

R 2022-09-093

Il est proposé par M. Denis Parent
Appuyé par M. Stéphane Arbour

Et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Dec Enviro pour des honoraires de 35 152.23\$\$ (taxes applicables comprises) pour la réalisation de forage géotechnique sur le chemin Village St-Pierre nord. Les fonds seront pris dans le surplus libre de la municipalité et une demande sera fait dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023.

ADOPTÉE

5- PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question.

6-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R 2022-09-094

Il est proposé par Mme Manon Loyer
Appuyé par M. Benoit Duval

Et résolu unanimement de levée cette assemblée

ADOPTÉE

Signé
Roland Charest
Maire

Signé
Édith Gagné
Directrice générale, Greffière-trésorière